

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département du Bas-Rhin
Commune d'ODRATZHEIM
Procès-Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 février 2019
Convocation du 1^{er} février 2019

Conseillers		Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire
Élus :	11	
En exercice	10	
Présents	09	
Membres Présents :		M. René SCHEER, Adjoint au Maire - Mme Pia PAIVA, Adjointe au Maire Mmes Stéphanie BOETSCH et Marcelle WENDLING, Conseillères municipales MM. Clément HECKMANN, Sten GUILLAUME, Philippe SCHAHL et Raymond SCHUHMACHER, Conseillers municipaux
Membres Absents :		Monsieur Thierry KUHN, Conseiller municipal - Excusé

08-19. Tarif des concessions au cimetière :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal de la fin des travaux de mise en conformité du cimetière. Il indique qu'au terme de plus de trois années de recherches et de mise à jour des propriétaires des concessions, le recensement des concessions vacantes ou non renouvelées peut à présent être considéré comme étant totalement abouti.

Il informe également que l'installation de 4 cavurnes à côté du columbarium constituant une offre supplémentaire est achevée.

Vu les travaux de mise aux normes du cimetière avec l'installation d'un ossuaire,

Considérant par ailleurs la mise en place de cavurnes,

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir débattu :

- Décide de l'application des tarifs suivants applicables aux différentes formes de concessions :

Nature de la Concession	Tarif pour 15 ans	Tarif pour 30 ans
Tombe Simple pleine terre (2 m ²)	150,00 €uros	250,00 €uros
Tombe Double pleine terre (4 m ²)	250,00 €uros	420,00 €uros
Columbarium (3 emplacements)	750,00 €uros	1 300,00 €uros
Cavurne (4 emplacements)	900,00 €uros	1 500,00 €uros

Extrait certifié conforme au Procès-Verbal intégral

Publié le 11 février 2019

Transmis à la Sous-Préfecture le 11 février 2019

Le Maire
 François JEHL

